

MAROC / CANADA

Afin que la mort de Tarik Mendili ne reste pas une simple statistique !**Un chauffard, et oh comble de l'ironie: avocat de métier, a grillé un stop et a mis fin à la vie d'un jeune homme plein de projets pour son pays d'origine !**

C'était le 8 octobre dernier, rappellons le. Et tous les témoignages allaient dans le même sens: Une négligence et une inconscience qu'il serait difficile de ne pas qualifier de criminelles !

Tarik était un modèle d'intégration dans le pays d'accueil et une source intarissable de rêves et de projets pour son pays d'origine. Un de ces jeunes hommes sur lesquels les forces vives de l'immigration, ici au Canada, comptent pour ériger des ponts par dessus l'Atlantique !

Il aimait la vie et son bonheur était le partage avec les autres. Toujours souriant, sociable, c'était, selon ceux qui l'ont connu de près, l'homme exemplaire à tous les points de vue. Son souhait était de retourner un jour au Maroc pour investir, créer une entreprise et recruter ainsi des jeunes talents sur place pour développer et partager avec eux les connaissances qu'il avait acquises au Canada.

Mais le destin en a décidé autrement. Et le destin a frappé avec, comme arme, l'inconscience et le manque de civisme d'un chauffard qui, de par son métier, se doit de lutter contre les abus et les violations de la loi.



Tarik est mort ! Et ce ne sont ni nos articles ni les compensations financières versées par une quelconque assurance qui vont le ramener à la vie ou tout simplement consoler sa famille et apaiser ce chagrin qui ne cesse de torturer ses membres depuis ce 8 octobre funeste !

Mais il y a des tas et des tas de Tarik qu'on peut encore sauver... soustraire à cette

moisson funeste que fait la mort chaque jour sur les routes marocaines: Pas moins d'une moyenne de 10 victimes par jour... Sans compter les blessés et ceux, parmi eux, laissés pour morts vivants !

Ahmed Mendili, le père de la victime, a décidé d'agir. Il vient de créer une fondation qu'il a baptisé: Tarik Assalama, afin que la mort de tous les Tarik ne reste plus une simple

statistique, mais contribue à réveiller les consciences endormies !

Interrogé sur les objectifs et les impacts de cette fondation, M. Mendili nous a confié:

«Par le biais de cette fondation, nous voulons tous ensemble sensibiliser et contribuer à la prévention des accidents de la circulation au Maroc. Cette fondation compte déjà plus de 180 membres. C'est une modeste initiative certes, qui pourra n'avoir qu'un impact limité, mais nous y croyons fermement. Il est du devoir de nos hauts responsables marocains d'agir, aujourd'hui et non demain, de prendre les mesures draconiennes qui s'imposent pour mettre fin à l'hécatombe provoquée par les accidents de la circulation au Maroc. Les chiffres publiés par la presse marocaine chaque jour renvoient une très mauvaise image de notre pays. Quand on expérimente les soins ambulatoires et médicaux, on se rend compte combien notre vie, celle de nos enfants, les touristes et les investisseurs étrangers, est précaire en cas d'accident».

Pour contacter M. Ahmed Mendili, écrivez-lui à : amendili@hotmail.com

A. El Fouladi

Maroc: Avec une moyenne de 10 morts par jour, La sécurité routière est un défi majeur pour la santé publique et l'économie nationale

Pour atténuer l'ampleur des dégâts de "la violence routière", le gouvernement avait mis en place en 2004 un plan stratégique intégré d'urgence (PSIU) visant à "stabiliser et asseoir les bases solides d'une baisse continue du nombre de victimes d'accidents corporels, tués et blessés".

Ce plan, qui est à sa deuxième phase de mise en oeuvre (2008-2010), s'articule autour de sept axes liés à la prévention: la gestion coordonnée de la sécurité routière, une législation claire et moderne, un contrôle efficace et crédible et des sanctions exécutoires, une meilleure formation des conducteurs, une infrastructure routière et des voiries urbaines à niveau, des services de secours disponibles et rapides et des opérations d'information et d'éducation ciblées, pertinentes et permanentes.

Le nombre de tués stabilisé jusqu'à 2007

"L'objectif fixé dans le cadre du premier PSIU (2004-2007), à savoir la stabilisation du nombre de tués, a été globalement atteint", assure M. Azzeddine Chraïbi, secrétaire permanent du Comité national de pré-

vention des accidents de la circulation (CNPAC).

Le bilan décennal des accidents de la circulation au Maroc 1998-2007 confirme cette tendance. Si l'on considère la période de mise en oeuvre du premier PSIU, avril 2004-mars 2007, comparée à la même période précédente, avril 2001-mars 2004, on constate en effet une légère diminution du nombre de tués en passant de 11.338 à 11.130 victimes (-1,83 pc).

"Cette amélioration avait été obtenue malgré l'augmentation du parc automobile qui croît avec un rythme annuel de 5 pc", fait remarquer M. Chraïbi.

Selon les données de la Direction de la Sécurité des Transports Routiers, le parc automobile en circulation sur le réseau routier marocain est évalué en 2007 à 2 284 060 unités, ce qui représente une augmentation de 6,40 pc par rapport à 2006. Ce parc est composé de 72 pc de véhicules de tourisme, 27 pc de véhicules utilitaires et de 1 pc de motocyclettes.

Par catégorie d'usagers, une baisse importante de la mortalité en 2007 concerne surtout les usagers d'autocars et les piétons avec une diminution respectivement de 17,83 pc et 8,23 pc.

"Ceci conforte les efforts déployés dans le domaine de sensibilisation et de contrôle à l'égard de cette catégorie d'usagers de la route", souligne le CNPAC dans un rapport où il déplore toutefois l'absence d'une amélioration pour les cyclomotoristes (+16,79 pc)

et pour les usagers de voitures de tourisme (+4,45pc). Cette catégorie reste "la plus impliquée" en affichant le plus grand nombre des victimes, soit 789 tués, selon le rapport.

En agglomération comme en rase campagne, le nombre d'accidents n'a pas cessé d'augmenter depuis 1998 et ce jusqu'en 2003 avec un rythme d'évolution relativement important, selon le CNPAC. Après une diminution en 2004 de 4,0 pc des accidents par rapport à l'année 2003, un retour de la tendance à la hausse des accidents a été enregistré les années suivantes. En rase campagne, après une longue série d'augmentations, des diminutions de plus de 7 pc ont été relevées en 2004 et 2005.

Dégradation des indicateurs de la sécurité routière: un signal d'alarme

Cependant, une augmentation frôlant les 21 pc enregistrée en année 2006, suivie par une augmentation de l'ordre de 8,52 pc en 2007, ont mis fin aux résultats favorables enregistrés les deux années précédentes. De même, le bilan provisoire des 11 premiers mois de l'année 2008 fait état de 3.688 tués, soit une hausse de 10,58 pc par rapport à la même période une année auparavant, 11.602 blessés graves (+3,75 pc) et 79.434 blessés légers (+11,68 pc), et ce sur un total de 61.342 accidents (+8,98 pc).

Pour M. Chraïbi, cette aggravation doit être perçue comme "un signal d'alarme" pour tous les intervenants en matière de sécurité routière, d'autant plus que l'ambition désormais, dans le cadre du deuxième PSIU, est de réduire "substantiellement" le nombre de



tués et de blessés graves. Il se dit optimiste que l'adoption du nouveau code de la route, qui prévoit plusieurs mesures pour améliorer la sécurité routière, puisse conforter les efforts déployés dans ce sens, rappelant à cet égard que la majorité des accidents sont dus au non respect du code de la route.

Comparé aux pays industrialisés, le Maroc présente des indicateurs de gravité très élevés en dépit de son parc automobile modeste et son taux de motorisation très réduit par rapport à ces pays, soit 74 véhicules pour 1000 habitants. En prenant en considération le nombre de tués par rapport au parc automobile circulant, on peut dire que le véhicule au Maroc tue 13,5 fois plus qu'en France, 18,2 fois plus qu'en Suède, 17,1 fois plus qu'en Royaume Uni et 9,3 fois plus qu'aux États-Unis. Les autres pays du Maghreb Arabe présentent un niveau quasiment similaire en terme de risque.

source : MAP

